

Montants du Yukon transférés de votre époux ou conjoint de fait

Annexe YT(S2)MJ
T2203 – 2011

Si votre époux ou conjoint de fait était **un résident du Yukon** à la fin de l'année, remplissez cette annexe si vous **demandez** un transfert de la partie inutilisée des montants territoriaux indiqués ci-dessous auxquels il a droit.

S'il **n'était pas un résident du Yukon** à la fin de l'année, remplissez le formulaire YT428 ou YT428MJ et cette annexe pour lui comme s'il était un résident du Yukon à la fin de l'année.

Si votre époux ou conjoint de fait produit une déclaration, utilisez les montants qu'il a inscrits dans son formulaire YT428.

Si votre époux ou conjoint de fait ne produit pas de déclaration, utilisez les montants qu'il inscrirait dans son formulaire YT428 s'il produisait une déclaration. Joignez ses feuillets de renseignements, mais pas sa déclaration ni ses annexes.

Montant en raison de l'âge (si votre époux ou conjoint de fait était âgé de 65 ans ou plus en 2011) :

Si son revenu net est de 32 961 \$ ou moins, inscrivez 6 537 \$.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 5808 de son formulaire YT428.

		1
--	--	----------

Montant pour enfants nés en 1994 ou après :

Inscrivez le montant de la ligne 5825 de son formulaire YT428.

	+		2
--	---	--	----------

Montant pour revenu de pension :

Inscrivez le montant de la ligne 5836 de son formulaire YT428.

(maximum 2 000 \$)

	+		3
--	---	--	----------

Montant pour personnes handicapées :

Inscrivez le montant de la ligne 5844 de son formulaire YT428.

	+		4
--	---	--	----------

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels : Inscrivez le montant territorial qui vous est désigné tel qu'il est indiqué son formulaire T2202, T2202A, TL11A , TL11B ou TL11C. S'il n'était pas un résident du Yukon, remplissez l'annexe YT(S11)MJ pour calculer le montant à inscrire sur cette ligne.

	+		5
--	---	--	----------

Additionnez les lignes 1 à 5.

	=		6
--	---	--	----------

Revenu imposable de votre époux ou conjoint de fait :

Inscrivez le montant de la ligne 260 de sa déclaration.

		7
--	--	----------

Total des montants que votre époux ou conjoint de fait a inscrits aux lignes 5804, 5824, 5828, 5832, 5829, 5834, 5835, 5838 et 5833 de son formulaire YT428 et de la ligne 17 de son annexe YT(S11)

	-		8
--	---	--	----------

Son revenu imposable rajusté :

Ligne 7 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 »)

	-		9
--	---	--	----------

Ligne 6 moins ligne 9 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Inscrivez ce montant à la ligne 5864 dans la colonne du Yukon de la partie 3 du formulaire T2203.

**Montants du Yukon transférés de
votre époux ou conjoint de fait**

	=		10
--	---	--	-----------

Frais de scolarité et montant relatif aux études Schedule YT(S11)MJ et montant pour manuels du Yukon

T2203 – 2011

Si vous étiez un **étudiant** qui était un **résident du Yukon**, remplissez l'annexe YT(S11), *Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels territoriaux*, de la trousse régulière. Pour calculer le montant à inscrire à la ligne 5856 des autres administrations auxquelles vous avez attribué un revenu à la partie 3 du formulaire T2203, remplissez aussi l'annexe (S11)MJ applicable.

Si vous étiez un **étudiant** qui **n'était pas un résident du Yukon**, mais que vous avez des revenus attribués à ce territoire dans la colonne 4 de la partie 1 du formulaire T2203, remplissez cette annexe pour calculer vos frais de scolarité, votre montant relatif aux études et votre montant pour manuels du Yukon que vous demandez à la ligne 5856 dans la colonne du Yukon de la partie 3 du formulaire T2203.

Si vous êtes la **personne** désignée par un étudiant qui n'était pas un résident du Yukon à la fin de l'année, utilisez cette annexe pour calculer le montant que vous pouvez demander pour le transfert. Remplissez l'annexe pour chaque étudiant comme s'il était un résident du Yukon.

Ne joignez pas les annexes (S11) et (S11)MJ à votre déclaration.

Montant fédéral inutilisé des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels selon votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2010 1

Frais de scolarité admissibles payés pour 2011 2

Montant relatif aux études et montant pour manuels de 2011

Étudiant à temps partiel : utilisez la colonne B des formulaires T2202, T2202A, TL11A, TL11B et TL11C.

Excluez tout mois qui est aussi compris dans le total de la colonne C.

Ne comptez chaque mois qu'une fois (**maximum 12 mois**).

Montant relatif aux études :				
Nombre de mois selon la colonne B	× 120 \$ =			3
Montant pour manuels :				
Nombre de mois selon la colonne B	× 20 \$ =	+		4
Additionnez les lignes 3 et 4.		=		5

Étudiant à temps plein : utilisez la colonne C des formulaires T2202, T2202A, TL11A, TL11B et TL11C.

Ne comptez chaque mois qu'une fois (**maximum 12 mois**).

Montant relatif aux études :				
Nombre de mois selon la colonne C	× 400 \$ =			6
Montant pour manuels :				
Nombre de mois selon la colonne C	× 65 \$ =	+		7
Ligne 6 plus ligne 7		=		8
Additionnez les lignes 2, 5 et 8.				
Total des montants pour 2011		=		9
Ligne 1 plus ligne 9				10

Revenu imposable selon la ligne 260 de votre déclaration 11

Total des lignes 5804 à 5848 de la colonne du Yukon de la partie 3 du formulaire T2203 12

Ligne 11 moins ligne 12 (si négatif, inscrivez « 0 ») 13

Montant inutilisé des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels du Yukon demandé en 2011. Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 1 ou ligne 13. 14

Ligne 13 moins ligne 14 15

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels de 2011 demandés en 2011. Inscrivez le montant **le moins élevé** : ligne 9 ou ligne 15. 16

Ligne 14 plus ligne 16. Si vous êtes l'étudiant, inscrivez ce montant à la ligne 5856 dans la colonne du Yukon de la partie 3 du formulaire T2203. **Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels du Yukon demandés par l'étudiant en 2011** 17

Remplissez les lignes 18 à 21 seulement si vous êtes la personne désignée pour le transfert des montants inutilisés par l'étudiant.

Inscrivez le montant de la ligne 9. (maximum 5 000 \$) 18

Montant de la ligne 16 19

Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, inscrivez « 0 ») 20

Inscrivez sur cette ligne, ainsi qu'à la ligne 5860 de la colonne du Yukon de la partie 3 de votre formulaire T2203 ou à la ligne 5 de votre annexe YT(S2)MJ, le montant transféré (ne peut pas dépasser le montant de la ligne 20). **Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels du Yukon transférés** 21

Grilles de calcul du Yukon (MJ)

Utilisez les grilles suivantes pour calculer quelques-uns des montants dont vous pourriez avoir besoin pour remplir la colonne du Yukon de la partie 3 et la section YT428MJ, *Impôt du Yukon*, de la partie 4, du formulaire T2203. Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas à la déclaration que vous nous enverrez.**

Ligne FM – Montant admissible des frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 1994 ou après

Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale

Inscrivez le montant **le moins élevé** : 2 052 \$ ou 3 % du montant de la ligne 236 de votre déclaration.

Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)

		1
-		2
=		3

Inscrivez ce montant à la ligne FM de la colonne du Yukon.

Ligne 13 – Crédit d'impôt du Yukon pour dividendes

Calculez le montant à inscrire à la ligne 13 de la section YT428MJ à l'aide de l'**une des deux** grilles ci-dessous :

- si vous avez inscrit un montant à la ligne 120 mais **aucun montant** à la ligne 180 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration. _____ x 15,08 % =

--	--

Inscrivez ce montant à la ligne 13 de la section YT428MJ.

- si vous avez inscrit un montant aux lignes 180 **et** 120 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.	_____	1		
Inscrivez le montant de la ligne 180 de votre déclaration.	_____	2	x 4,51 % =	_____
Ligne 1 moins ligne 2	_____	3	x 15,08 % =	_____
Ligne 4 plus ligne 5	_____			_____

Inscrivez ce montant à la ligne 13 de la section YT428MJ.